

---

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 5e SEANCE

Président : M. TAYLHARDAT (Venezuela)

SOMMAIRE

EXPRESSION DE SYMPATHIE AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750.

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE

A/C.1/44/PV.5

23 octobre 1989

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

FRANCAIS

51P.

La séance est ouverte à 10 h 15.

EXPRESSION DE SYMPATHIE AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons appris, à notre grande tristesse et consternation, qu'un tremblement de terre avait frappé hier la ville de San Francisco. Je suis sûr que je me fais le porte-parole de tous les membres de la Commission en exprimant à la délégation des Etats-Unis d'Amérique nos sentiments de solidarité avec le peuple et le Gouvernement des Etats-Unis. Je voudrais également transmettre nos sincères condoléances aux familles des victimes de ce tremblement de terre.

POINTS 19 A 69 ET 151 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne tout d'abord la parole au Président en exercice de la Conférence du désarmement, qui va présenter le rapport de la Conférence pour l'année en cours à la Première Commission.

M. BENHIMA (Maroc) (Président de la Conférence du désarmement) : Monsieur le Président, il m'est très agréable de vous exprimer, en mon nom personnel et en ma qualité de président en exercice de la Conférence du désarmement, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre longue carrière diplomatique, jalonnée par d'importantes fonctions dans la diplomatie multilatérale et, notamment, dans le domaine du désarmement, où vos qualités de négociateur avisé sont fort appréciées, sont autant de raisons rassurantes quant au succès qui couronnera les travaux de cette importante commission.

J'ai demandé à prendre la parole en ma qualité de président de la Conférence du désarmement afin de présenter le rapport de la Conférence portant sur la session de 1989. Ce rapport, qui est contenu dans le document CD/956, est publié en tant que Supplément No 27 aux Documents officiels de l'Assemblée générale sous la cote A/44/27.

Le chapitre II du rapport de la Conférence porte sur l'organisation des travaux. La Conférence a tenu sa session de 1989 du 7 février au 27 avril et du 13 juin au 31 août. Ce chapitre contient également un résumé des diverses questions entrant dans ce domaine, notamment la participation des Etats membres aux travaux de la Conférence, l'ordre du jour et le programme de travail de la session annuelle, la présence et la participation des Etats non membres de la Conférence, l'élargissement de la composition de la Conférence ainsi que l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. En outre, les mesures adoptées

M. Benhima

par la Conférence en rapport avec la situation financière de l'Organisation ainsi que les communications provenant d'organisations non gouvernementales y figurent.

Les travaux de fond de la Conférence durant sa session de 1989 font l'objet du chapitre III du rapport annuel. Cette partie du rapport recense les documents mis à la disposition des membres, résume les délibérations sur les diverses questions examinées par la Conférence, aussi bien que les positions exprimées par les groupes et les délégations au sujet de tous les points de l'ordre du jour.

Durant la session de 1989, des consultations individuelles ont été entreprises à titre officieux par le Président pour le mois de mars, l'Ambassadeur Yamada, du Japon, en vue de parvenir à un consensus sur les termes du mandat pour un comité spécial à constituer au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Des progrès substantiels ont été accomplis dans le cadre de ces consultations. En effet, ces dernières ont permis de réduire considérablement les divergences entre les délégations et de rapprocher les positions. C'est la raison pour laquelle, comme le note le paragraphe 38 du rapport, de nombreux membres de la Conférence ont estimé que ces consultations devaient se poursuivre jusqu'à l'éclosion d'un accord sur le mandat du Comité spécial en question.

Pour sa part, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a poursuivi ses délibérations sur les plans de réalisation d'une expérience à grande échelle, appelée Essai No 2. Cette expérience vise à mettre à l'épreuve les concepts initiaux proposés pour un système mondial moderne d'échange de données sismiques qui pourrait être créé dans le cadre d'un traité d'interdiction des essais nucléaires, conformément au mandat confié au Groupe spécial en 1979.

Par ailleurs, les consultations se sont poursuivies au sein de la Conférence au sujet de la procédure à suivre pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", et du point 3, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur une structure appropriée pour examiner ces points de l'ordre du jour. Les débats qui se sont déroulés à ce sujet, ainsi que ceux relatifs aux questions de fond soulevées au titre de ces points sont reflétés dans les sections pertinentes du rapport annuel.

M. Benhima

Le consensus historique de la Conférence de Paris des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et des autres Etats intéressés, qui s'est tenue au début de l'année, s'est traduit par une percée considérable des négociations menées depuis une décennie par la Conférence du désarmement en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction. Le succès de la Conférence contre les armes chimiques rassemblant des représentants des gouvernements et de l'industrie, qui s'est tenue dernièrement à Canberra, ainsi que les récentes déclarations devant l'Assemblée générale, notamment des deux grandes puissances, autorisent de plus grands espoirs quant à une intensification des négociations de Genève sur le projet de convention relatif aux armes chimiques.

Le rapport du Comité spécial des armes chimiques apparaît au paragraphe 87 du rapport annuel de la Conférence. L'appendice I contient la structure préliminaire d'une convention sur les armes chimiques ainsi que d'autres documents pertinents. Les documents figurant à l'appendice II reflètent les résultats des travaux entrepris sur les questions intéressant la convention, lesquels serviront de base aux travaux futurs du Comité spécial.

Je voudrais souligner, à cet égard, que les travaux consacrés à la convention, qui sont présidés avec compétence par l'Ambassadeur Pierre Morel de la France, reprendront dans le cadre de consultations à participation non limitée entre le 28 novembre et le 14 décembre, ainsi que lors d'une session de durée limitée du Comité spécial qui aura lieu du 16 janvier au 1er février 1990.

Comme cela est reflété dans le rapport, la Conférence du désarmement a également constitué des organes subsidiaires pour traiter des points suivants de l'ordre du jour : point 5 : prévention d'une course aux armements dans l'espace; point 6 : arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires; point 7 : nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques; point 8 : programme global de désarmement.

Les délibérations que la Conférence et son comité spécial ont consacrées à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont contenues au paragraphe 88 du rapport annuel.

M. Benhima

Ces délibérations ont particulièrement mis en relief l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace d'autant que toutes les délégations se sont déclarées prêtes à participer à la réalisation de cet objectif commun. A cet effet, le Comité spécial a recommandé dans ses conclusions figurant au paragraphe 78 de son rapport que la Conférence du désarmement rétablisse le Comité spécial au début de la session de 1990 et de lui confier un mandat adéquat, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, y compris les travaux du Comité depuis 1985.

Le rapport du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires est inséré au paragraphe 93 du rapport annuel de la Conférence. Au paragraphe 13 de son rapport, le Comité spécial recommande à la Conférence de continuer à explorer les moyens de surmonter les difficultés rencontrées dans ses efforts pour mener à bien les négociations sur ce point de l'ordre du jour. Il a, par ailleurs, été convenu que le Comité spécial devrait être établi au début de la session de 1990.

Le Comité spécial sur les armes radiologiques, dont les délibérations sont reflétées au paragraphe 96 du rapport, a poursuivi ses travaux au sein de deux groupes de contact. Le groupe A s'est penché sur la question de l'interdiction des armes radiologiques au sens traditionnel et le groupe B a examiné celle relative à l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires. Dans les conclusions et recommandations qu'il a adoptées au paragraphe 12 de son rapport, le Comité spécial déclare que les travaux réalisés en 1989 ont été utiles car ils ont aidé à éclaircir encore et à rendre plus concises les différentes démarches qui continuent d'exister en ce qui concerne les deux importants sujets à l'examen. Il est également recommandé que le Comité spécial soit rétabli au début de la session de 1990 et qu'il prenne les annexes de son rapport de 1989 comme base de ses travaux futurs.

Enfin, le rapport du Comité spécial sur le Programme global de désarmement figure au paragraphe 100 du rapport annuel de la Conférence. Durant 1989, le Comité spécial a poursuivi ses négociations sur ce programme avec la ferme détermination d'en achever l'élaboration pour le présenter à l'Assemblée générale à sa présente session. Bien que des progrès aient été enregistrés sur certains sujets, il n'a pas été possible d'aplanir les divergences sur d'autres questions, ce qui a empêché la mise au point de ce programme durant l'année en cours. Au

M. Benhima

paragraphe 7 de son rapport, le Comité spécial est convenu, en tenant compte de son mandat, de saisir l'Assemblée générale des résultats de ses travaux et de reprendre ses activités en vue de résoudre les questions en suspens dans un proche avenir lorsque les circonstances seraient plus favorables à l'accomplissement de progrès à cet égard.

En guise de conclusion à cette présentation du rapport de la Conférence du désarmement, je voudrais mettre en exergue l'excellence du climat dans lequel s'est déroulée la session de 1989. Il est vrai que la détente Est-Ouest et le dialogue qui préside aux relations internationales depuis quelque temps ainsi que l'amorce de règlement politique de nombreux conflits régionaux ont grandement contribué à la sérénité des débats au sein de la Conférence. Une volonté politique plus audacieuse, un esprit de responsabilité plus engagé se sont manifestés. Ce fut là une précieuse contribution de l'ensemble des membres de la Conférence.

C'est cet engagement plus soutenu pour la cause commune du désarmement qui a permis des progrès laborieux au sujet des termes du mandat du Comité sur l'interdiction des essais nucléaires. C'est ce même engagement qui a permis d'améliorer de façon substantielle le texte du projet de la Convention sur les armes chimiques.

Nous osons espérer que ce même engagement fera progresser la Conférence dans ses efforts pour l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée générale.

Le rapport annuel de la Conférence que je viens de présenter reflète l'effort collectif des membres de la Conférence. Il traduit aussi leur volonté de parvenir malgré les divergences qui subsistent à une convergence croissante de notre perception du désarmement.

Puisse-t-il apporter à la Première Commission de l'Assemblée générale des éléments qui contribueront à l'enrichissement de ses débats et à l'adoption de résolutions qui répondront aux attentes de la communauté internationale dans le domaine du désarmement!

Mes derniers mots seront pour exprimer ma gratitude à tous les membres de la Conférence du désarmement, aux présidents des comités spéciaux et à l'ensemble du Secrétariat. Leur soutien unanime et leur coopération m'ont été d'un grand appui et m'ont facilité la tâche, notamment celle toujours difficile de la préparation du rapport annuel de la Conférence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Président actuel de la Conférence du désarmement, de nous avoir présenté le rapport de la Conférence.

M. LEHMAN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier des condoléances que vous avez adressées aux victimes du tremblement de terre du nord de la Californie. Je ne dis pas cela seulement parce que c'est là que j'habite, mais parce que l'expression de votre sympathie répond aux instincts les plus nobles de l'humanité. Je vous remercie.

Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Au nom de la délégation des Etats-Unis tout entière, je vous souhaite plein succès lorsque vous nous guiderez à travers un ordre du jour difficile et chargé.

La délégation des Etats-Unis se félicite de cette occasion d'échanger avec d'autres délégations des vues sur toute la gamme des questions relatives à la limitation des armements et au désarmement. Nous espérons étendre le terrain d'entente qui se prête au consensus et souhaitons comprendre mieux les préoccupations des autres Etats Membres, là où des divergences doivent subsister.

M. Lehman (Etats-Unis)

Les Etats-Unis d'Amérique sont fiers du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de nombreux accords historiques en matière de contrôle des armements et de désarmement. Le rythme rapide des derniers mois montrent une fois encore que les Etats-Unis sont fermement à l'avant-garde de ce processus révolutionnaire. En même temps, nous reconnaissons que ce résultat positif n'a pu être obtenu que parce que d'autres parties aux négociations se sont montrées disposées à surmonter les divergences sur des questions très importantes. C'est ainsi que les principales puissances nucléaires et leurs alliés ont donné l'exemple en faisant face aux problèmes liés à la sécurité mondiale et régionale. Cet exemple mérite d'être suivi par toutes les nations.

A la fin de la présente session, lorsque chaque délégation évaluera la portée des votes et des déclarations, il nous faudra reconnaître aussi que les actes ont nécessairement plus de poids que les paroles. Le moment est venu pour la Première Commission et pour toutes les nations qui y sont représentées d'aller au-delà de la grandiloquence et des polémiques. Il y a à cet égard des signes prometteurs. Les entretiens entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le contrôle des armes, la sécurité et les droits de l'homme sont plus honnêtes et plus sérieux qu'ils ne l'ont jamais été en 45 ans. En outre, la Déclaration claire, plus succincte et plus modérée du neuvième Sommet des Non-Alignés, qui s'est récemment achevé à Belgrade, augure bien d'un échange de vues plus constructif à la Première Commission.

Lorsque le Président Bush est revenu aux Nations Unies le mois dernier pour parler devant l'Assemblée générale, il a dit que des mesures ouvertes et novatrices peuvent faire progresser le désarmement et réduire les tensions internationales. Pendant que nous travaillerons à la Première Commission, recherchons des idées novatrices et réalistes capables de faire avancer le désarmement.

Pour la première fois depuis des générations, les perspectives d'une paix authentique à l'échelle mondiale semblent prometteuses. Malheureusement, au moment même où les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires de même que les négociations Est-Ouest sur les forces armées conventionnelles en Europe progressent à grand pas, des différends de longue date et des tensions mettant en cause la paix persistent dans certains pays et dans certaines régions.

M. Lehman (Etats-Unis)

Il est temps de faire des progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et partout ailleurs. Il est temps de faire pleinement entrer en vigueur le Traité de Tlatelolco et ses protocoles. Il est temps que toutes les nations adhèrent au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il est temps de ne plus tolérer les violations des dispositions du Protocole de Genève de 1925 contre l'emploi des armes chimiques et biologiques. Il est temps de traduire la rhétorique sur la réduction et l'élimination des armes chimiques en des mesures hardies similaires à celles qui, comme le Président Bush l'a déjà démontré, les Etats-Unis sont disposés à prendre unilatéralement, bilatéralement et multilatéralement. Notre travail aux Nations Unies cet automne peut stimuler et relancer les mesures novatrices et de large portée que l'époque exige.

Pour tous les peuples de la Terre, la limitation des armements et le désarmement sont des questions sérieuses parce qu'il s'agit de préceptes fondamentaux de sécurité. Le premier souci de toute nation avisée est d'assurer sa sécurité. La Charte des Nations Unies et le droit international coutumier reconnaissent à toutes les nations le droit de se défendre contre l'agression. Le droit des Etats de passer entre eux des accords pour assurer leur sécurité collective est lui aussi garanti.

Les Etats-Unis eux-mêmes maintiennent un système de défense important pour protéger leur constitution, leurs citoyens et leurs alliés. Dans la mesure où les menaces à ces intérêts vitaux peuvent être réduites ou éliminées par des négociations et des actes unilatéraux positifs, les Etats-Unis sont tout disposés à réduire ou à adapter leur capacité militaire en conséquence. Dans une société démocratique comme celle des Etats-Unis, où les problèmes sont débattus de manière franche et libre, nous ne maintenons pas de capacité militaire excessive. Notre peuple ne l'appuierait pas et notre congrès ne la financerait pas. Le peuple et le Congrès américains attendent de notre politique de défense et de nos efforts de contrôle des armements qu'ils servent les mêmes objectifs : accroître notre sécurité, promouvoir la paix et réduire le fardeau des armements. Cela exige à son tour que nous travaillions avec d'autres nations pour atteindre ces objectifs.

Un excellent exemple de la manière dont les nations séparées par de grandes différences peuvent néanmoins travailler de concert a été fourni par la récente rencontre ministérielle organisée dans le Wyoming. Les discussions entre James Baker, Secrétaire d'Etat américain, et Edouard Chevardnadze, Ministre

M. Lehman (Etats-Unis)

soviétique des affaires étrangères ont eu lieu dans les montagnes de l'Ouest américain, où l'air est pur et l'eau claire. Le cadre convenait parfaitement. Les discussions ont ouvert la voie à un certain nombre d'accords complémentaires prêts à être signés et l'achèvement accéléré d'autres accords. A la réunion du Wyoming elle-même, un certain nombre d'accords importants ont été conclus.

Premièrement, un accord sur la notification préalable des manoeuvres stratégiques a été signé, élargissant encore l'emploi des centres de réduction des risques nucléaires créés en 1987. Ce nouvel accord vient également compléter l'accord sur la notification préalable des lancements de missiles balistiques stratégiques, signé l'an dernier, et l'accord historique destiné à prévenir les activités militaires dangereuses, signé cette année.

Deuxièmement, le Secrétaire d'Etat Baker et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze ont signé une déclaration commune sur l'interprétation uniforme des normes du droit international régissant le passage inoffensif dans les eaux territoriales, accord qui devrait contribuer à éviter les malentendus.

Troisièmement, pour servir la cause du renforcement de la confiance, de la prévisibilité et de la stabilité, les Etats-Unis ont invité un groupe d'experts soviétiques à visiter deux installations de recherche et d'expérimentation associées à l'Initiative de défense stratégique des Etats-Unis (IDS).

Quatrièmement, dans le même esprit, les deux ministres ont signé un accord général sur la vérification et la stabilité, proposé par l'Union soviétique en réponse à l'initiative du Président Bush destinée à accélérer la conclusion d'un Traité sur la limitation des armes stratégiques (START) et à générer la confiance et la stabilité, même avant la conclusion de START. A cet égard, les Etats-Unis ont proposé que l'on cesse de refuser les données de télémétrie des missiles balistiques, y compris l'encodage; l'échange rapide de données; la mise en place rapide d'un système de contrôle sur place périmètre/portail des installations de fabrication de missiles; la démonstration du marquage des missiles et du décompte des ogives de missiles balistiques; et une manière d'aborder le problème des missiles balistiques lancés à partir de sous-marins ayant une courte durée de vol.

Avant la réunion des ministres des affaires étrangères, le Secrétaire d'Etat Baker avait annoncé une nouvelle position des Etats-Unis à propos des missiles mobiles à base terrestre. Par la suite, des éléments complémentaires d'intérêt commun en matière de vérification des missiles balistiques

M. Lehman (Etats-Unis)

intercontinentaux mobiles ont été arrêtés. Ces derniers contribueront à guider nos négociations de Genève. Dans l'ensemble, les discussions du Wyoming ont permis de mieux comprendre un certain nombre de questions difficiles. Toutefois, des détails importants restent à régler mais justement mon expérience de négociateur en matière de contrôle des armements me fait mieux mesurer la véracité de l'expression "le diable se cache dans le détail". Toutefois, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont arrivés à la conclusion qu'il était temps de faire aboutir les négociations sur les armes stratégiques. Je puis vous assurer que de leur côté les Etats-Unis vont faire en sorte que le chemin parcouru au Wyoming se traduise en nouvelles mesures prises aux négociations en cours à Genève.

M. Lehman (Etats-Unis)

La réunion du Wyoming des ministres des affaires étrangères a porté surtout sur des négociations bilatérales, mais les États-Unis sont également la tête de file de négociations multilatérales très importantes auxquelles ils participent activement.

Les 16 membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les sept membres du Pacte de Varsovie ont entamé de nouvelles négociations sur les forces classiques en Europe le 9 mars dernier. L'objectif de ces négociations à 23 est de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe par la création d'un équilibre stable et sûr des forces classiques à des niveaux réduits. Pour arriver à cet objectif, il sera nécessaire d'éliminer les disparités nuisibles à la stabilité et à la sécurité ainsi que la capacité de lancer des attaques par surprise et d'entreprendre une action offensive à grande échelle.

Le premier jour de ces négociations, l'Ouest a présenté une proposition de réductions importantes du matériel militaire, qui exige de chacun des systèmes de réduire ses équipements en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, à 20 000 chars d'assaut, 16 500 pièces d'artillerie et 28 000 véhicules blindés de transport de troupes. Deux de ces trois plafonds ont déjà été arrêtés par le groupe des États de l'Est.

Lors du Sommet de l'OTAN de mai 1989, les dirigeants de l'alliance occidentale, à l'initiative du Président Bush, ont convenu d'élargir la proposition occidentale pour demander une réduction du nombre des avions de combat à base terrestre à 5 700 et des hélicoptères de combat à base terrestre à 1 900 en Europe pour chacune des parties, et pour limiter les effectifs américains et soviétiques stationnés en Europe en dehors de leur propre territoire national à 275 000 hommes de part et d'autre. La proposition élargie de l'OTAN demande également que les membres des deux alliances concluent un traité dans un délai de 6 à 12 mois.

Pour atteindre plus rapidement cet objectif, l'OTAN a récemment proposé des dispositions concernant l'échange d'informations, les mesures de vérification et de stabilisation et le moyen d'empêcher le non-respect de ces dispositions. Ces propositions ont abouti à une proposition occidentale d'ensemble, qui constitue une base solide à la conclusion d'un traité sur les forces classiques en Europe. Les négociations sont bien avancées. Nous espérons que les progrès se poursuivront et que ces négociations seront rapidement conclues.

M. Lehman (Etats-Unis)

En plus des négociations sur les forces classiques en Europe, des négociations se déroulent également à Vienne sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Ces négociations regroupent les Etats européens neutres et non alignés en plus des membres des deux alliances, soit 35 nations au total. L'objectif de ces négociations est de réduire la méfiance et les malentendus quant aux capacités et aux intentions militaires par un accroissement de la transparence et de la prévisibilité de l'environnement militaire.

Les alliés occidentaux ont présenté, dans le cadre des pourparlers des 35 nations, d'importantes propositions concernant l'échange de données et les mesures d'évaluation de l'information. L'Ouest a également proposé la tenue d'un séminaire sur la doctrine militaire appliquée aux déploiements effectifs de force. Bien que certains détails restent encore à mettre au point, tous les participants aux pourparlers ont convenu de convoquer le séminaire sur la doctrine militaire et de procéder à un échange général d'informations. Les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité progressent actuellement vers l'objectif fixé par le Président Bush - lever le voile du secret entourant certaines activités militaires et contribuer ainsi à la création d'une Europe plus stable.

Le vent du changement qui souffle actuellement à travers l'Europe et au-delà offre la possibilité exceptionnelle de lever le voile du secret et d'encourager une plus grande diffusion publique d'informations sur le désarmement et les questions connexes de sécurité internationale. En présentant son initiative de "Ciel ouvert" en mai dernier, l'intention du Président Bush était d'appliquer la longue tradition occidentale de transparence aux intentions militaires fondamentales. Il a reconnu le changement d'attitude de l'Est en matière de transparence et s'est attaché à transformer la rhétorique en réalité. Il a proposé que l'Union soviétique et ses alliés ouvrent leurs cieux à des vols de surveillance aérienne non armés, sur une base de réciprocité et de façon courante. Nous nous réjouissons de la réaction positive de l'Union soviétique et de la perspective de travailler à la mise au point des détails d'un régime de ciel ouvert dans un proche avenir. Les Etats-Unis ont également fait une proposition de terres ouvertes en vue d'ouvrir une partie plus grande du territoire des Etats-Unis et de celui de l'Union soviétique aux diplomates de l'autre nation, ce qui aurait pour effet d'accroître la transparence.

M. Lehman (Etats-Unis)

Par le biais de l'examen stratégique qu'il a entrepris au début de l'année, le Président Bush a nettement établi la direction essentielle de la politique des Etats-Unis en matière d'armes chimiques. Les Etats-Unis se sont engagés à poursuivre énergiquement l'élimination des armes chimiques de la Terre. De l'avis des Etats-Unis, la prompte conclusion et l'entrée en vigueur d'une convention multilatérale sont l'une des tâches les plus hautement prioritaires de la communauté nationale, et c'est là un moyen d'arrêter et d'inverser la propagation et l'utilisation croissantes de ces armes de destruction massive.

Dans son discours à l'Assemblée générale le 25 septembre, le Président Bush a proposé plusieurs initiatives spectaculaires destinées à stimuler les mesures spécifiques de limitation des armes chimiques de même que les négociations multilatérales à la Conférence du désarmement. Les Etats-Unis rencontreront prochainement l'Union soviétique pour étudier les moyens d'arriver à élaborer de nouveaux arrangements bilatéraux en vue de la destruction de dizaines de milliers de tonnes d'armes chimiques - arrangements portant sur plus de 80 % des stocks actuels des Etats-Unis -, et ce, dès maintenant, sans attendre la conclusion d'une interdiction multilatérale.

Une fois cette interdiction multilatérale conclue - ce que nous espérons voir se produire sans tarder -, les Etats-Unis sont disposés à détruire 98 % de leurs stocks actuels au cours des huit premières années, sous réserve que l'Union soviétique se joigne à l'interdiction. C'est beaucoup plus que ce qui est demandé dans le texte de projet de traité mis en circulation dans le cadre des négociations de la Conférence du désarmement. Dans les deux années qui suivront, sous réserve que les pays ayant la capacité de fabriquer des armes chimiques soient devenus entre-temps parties à une interdiction globale des armes chimiques, les Etats-Unis auront détruit toutes leurs armes chimiques et usines de fabrication d'armes chimiques.

A la réunion du Wyoming de leurs ministres des affaires étrangères, deux jours seulement avant que le Président Bush prenne la parole aux Nations Unies le mois dernier, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont réaffirmé l'objectif d'une interdiction multilatérale pouvant conduire à l'élimination de toutes les armes chimiques. Le mémorandum d'accord conclu lors de cette réunion sur une expérience de vérification bilatérale prévoyant l'échange de données relatives aux stocks

M. Lehman (Etats-Unis)

d'armes chimiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique ainsi que des visites et des inspections des sites de production des armes chimiques en vue de vérifier les données en question devraient stimuler directement ces efforts.

La préoccupation croissante de la communauté internationale à l'égard de la prolifération des armes chimiques et la nécessité urgente d'une interdiction globale ont abouti à la tenue, récemment, de deux réunions internationales - la conférence sur le rétablissement des normes internationales contre l'utilisation des armes chimiques, tenue à Paris en janvier de cette année, et la Conférence gouvernements-industrie contre les armes chimiques, tenue à Canberra le mois dernier. Les Etats-Unis ont beaucoup contribué à la convocation de ces deux conférences auxquelles ils ont participé très activement.

A la Conférence de Paris, 149 Etats ont réaffirmé leur engagement au Protocole de Genève de 1925, approuvé les négociations de la Conférence du désarmement en vue d'une interdiction globale des armes chimiques, exprimé leur sérieuse préoccupation face à la prolifération des armes chimiques, et confirmé leur appui au Secrétaire général dans le cadre de sa responsabilité d'enquêter sur les cas de violation présumée du Protocole de Genève.

A la suite de quoi, le groupe d'experts qualifiés nommés par le Secrétaire général a terminé ses travaux sur les directives et les procédures techniques nécessaires pour enquêter sur l'emploi éventuel d'armes chimiques, biologiques ou à toxines pouvant représenter une violation du Protocole de Genève de 1925 ou de toute autre règle pertinente du droit international coutumier. La délégation des Etats-Unis se félicite du rapport du groupe d'experts et marquera son appui à ce texte dans une résolution appropriée.

M. Lehman (Etats-Unis)

La Conférence de Canberra a regroupé pour la première fois des représentants de quelque 70 gouvernements ainsi que les principaux fabricants de produits chimiques du monde. L'industrie mondiale a approuvé l'élaboration d'une convention générale interdisant les armes chimiques et a annoncé des plans d'autorégulation volontaire pour éviter l'emploi détourné des produits chimiques.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier tout particulièrement la France et l'Australie pour le rôle constructif qu'elles ont joué l'année passée en accueillant ces conférences importantes et en acceptant de diriger les opérations propres à rétablir les normes internationales contre l'utilisation des armes chimiques et à encourager une interdiction globale.

Pour que les mesures de limitation des armements restent efficaces, elles nécessitent une application et un soin constants. A cet égard, il convient de remarquer que les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront l'an prochain, juste avant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, pour examiner le fonctionnement du Traité. Cela constituera un événement important, car le Traité sur la non-prolifération est une entreprise capitale dans laquelle se sont engagés tous les membres de la communauté internationale. Les Etats-Unis attendent avec impatience un réexamen complet et équitable de toutes les dispositions du Traité. Nous sommes certains que les parties réaffirmeront une fois de plus le rôle que joue le Traité sur la non-prolifération en aidant à empêcher la prolifération nucléaire et en contribuant au développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et en participant à la sécurité de toutes les nations, particulièrement des Etats non dotés d'armes nucléaires, dont certains se trouvent dans les régions les plus troublées du monde.

Je voudrais également faire remarquer que les parties au Traité de 1971 sur le fond des mers ont procédé à un examen du Traité le mois dernier et ont considéré une fois de plus qu'il fonctionnait bien et qu'aucun problème ne s'était posé depuis le précédent examen en 1983. Mon gouvernement prie instamment les Etats qui ont signé ce traité mais qui ne l'ont pas encore ratifié et les autres Etats qui n'en sont pas parties d'étudier la Déclaration finale de la dernière conférence d'examen et d'envisager très sérieusement la possibilité de s'associer aux 82 Etats qui sont déjà parties au Traité.

M. Lehman (Etats-Unis)

Mon gouvernement continue de penser que le succès de la limitation des armements dépend du respect de toutes les obligations. Alors que les traités sur la limitation des armements et autres mesures connexes sont indépendants, tout préjudice causé à un accord du fait de son non-respect peut avoir des conséquences négatives sur les autres. C'est la raison pour laquelle tant d'Etats sont intéressés par le rétablissement des normes internationales contre l'utilisation des armes chimiques, contenues dans le Protocole de Genève de 1925. La violation de ces normes a fait apparaître la nécessité de conclure d'urgence les négociations sur une interdiction globale des armes chimiques. Il convient d'avoir confiance en l'efficacité des accords existants pour établir les bases d'accords futurs. Les parties aux traités sur la limitation des armements devraient accepter de soumettre leurs activités à la vérification afin d'avoir l'occasion de prouver qu'ils les respectent pleinement, sans laisser aucune place au doute. Ce n'est que dans les conditions d'un respect total prouvé et confirmé que toutes les parties pourront pleinement profiter des mesures de limitation des armements et de désarmement.

Les Etats-Unis participent à l'étude en cours sur le rôle que jouent les Nations Unies dans la vérification de la limitation des armements. Il est prévu que les résultats de cette étude seront disponibles l'an prochain, avant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. L'an dernier, la délégation des Etats-Unis n'a pas appuyé la résolution pertinente. Mon gouvernement reste opposé à l'établissement d'un mécanisme de vérification générique au sein des Nations Unies. Ce sont aux parties elles-mêmes d'assumer la responsabilité de la vérification d'un accord. Si les parties demandent au Secrétaire général de les aider, comme cela fut le cas au cours des dernières enquêtes sur l'utilisation des armes chimiques, il est tout à fait légitime que les Nations Unies puissent jouer un rôle. Cependant, les Etats-Unis, pour leur part, pensent qu'il s'agit d'activités ponctuelles et exceptionnelles plutôt que d'une norme. Les experts des Etats-Unis continueront de participer fermement et concrètement à l'étude sur la vérification mais ils n'appuieront pas les recommandations pour un nouveau mécanisme de vérification au sein des Nations Unies indépendant des traités actuels ou futurs en matière de désarmement.

La Conférence du désarmement a poursuivi ses travaux au sein du Comité ad hoc responsable de l'examen des questions relatives à la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui intéressent l'ensemble du monde. Ce travail a

M. Lehman (Etats-Unis)

été mené sur la base d'un mandat de non-négociation. Pour leur part, les Etats-Unis ont effectué une analyse minutieuse des mesures éventuelles qui seraient souhaitables et applicables pour servir de base à la négociation d'autres accords multilatéraux sur la limitation des armements s'appliquant à l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, nous n'avons pu définir aucune mesure appropriée susceptible d'être proposée, de même que nous n'avons pas vu venir d'autres Etats des propositions que nous pourrions considérer comme applicables, souhaitables et vérifiables. La délégation des Etats-Unis est prête à oeuvrer à une résolution réaliste de l'Assemblée générale sur la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique, mais elle ne saurait accepter un appel à des négociations multilatérales alors qu'aucun accord n'est conclu sur la base même de ces négociations.

De même, mon gouvernement estime que les intérêts de sécurité mondiale ne seraient pas garantis si l'on ouvrait maintenant des négociations sur une interdiction globale des essais nucléaires, avant de prendre d'autres mesures de grande portée sur le contrôle des armements et sur le désarmement et alors que notre sécurité et celle de nos alliés dépendait encore des armes nucléaires. Mon gouvernement partage l'espoir de ceux qui aspirent à un monde meilleur dans lequel il ne serait pas nécessaire de conserver cette dépendance à l'égard des armes nucléaires. Toutefois, nous devons tempérer nos espoirs face à la réalité et reconnaître que certaines exigences, comme celle de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction globale des essais, en l'absence des conditions requises, sont irréalistes. Bref, les Etats-Unis agiraient de manière irresponsable s'ils renonçaient aux essais nucléaires tant que leur sécurité dépend des armes nucléaires aux fins de dissuasion.

Le délégation des Etats-Unis appuiera toutefois les résolutions qui replaceront la question des essais dans son contexte approprié et qui encourageront les négociations bilatérales Etats-Unis-Union soviétique sur des protocoles au Traité sur les explosions nucléaires souterraines pacifiques et au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, ce qui permettra de vérifier efficacement ces deux traités et d'aboutir à leur ratification et à leur entrée en vigueur. Mon gouvernement estime que ces deux importants protocoles de vérification devraient être terminés et présentés à la signature au moment de la prochaine réunion au sommet de l'an prochain entre le Président Bush et le Président Gorbatchev.

M. Lehman (Etats-Unis)

L'ordre du jour de la Première Commission est bien rempli. Certains pourront même dire qu'il est surchargé. Il est tout à fait raisonnable pour la communauté mondiale de se servir de la Première Commission pour avoir chaque année une idée globale de ce qui se produit dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. En même temps, il convient de se demander si le temps limité dont nous disposons est utilisé de façon sage et efficace. Les Etats-Unis appuient les efforts qui ont été faits récemment pour rationaliser les travaux de la Première Commission et les rendre plus efficaces. Toutefois, d'autres efforts seront nécessaires. Les résolutions qui sont soumises au vote chaque automne à la Première Commission ne donnent pas toujours une idée très précise de ce qui se produit et ne reflètent pas non plus les véritables priorités qui sont à l'ordre du jour de la communauté internationale. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous voyons apparaître quelques indices de plus grand réalisme. En fait, nous avons même l'impression que des progrès encore plus importants sont faits dans les relations entre les grandes puissances nucléaires et leurs alliés. Combien d'autres nations peuvent-elles faire preuve d'un engagement comparable envers la réduction véritable des armements et des tensions et de réalisations à cet égard? Le moment est maintenant venu pour chaque pays d'aller au-delà des paroles faciles sur la paix et de s'efforcer concrètement de renforcer la paix avec leurs voisins régionaux et mondiaux.

La délégation des Etats-Unis ira de l'avant dans cet esprit, en cherchant à obtenir les changements novateurs qui sont nécessaires pour rendre les travaux de la Première Commission productifs et appropriés et à renforcer la sécurité de tous.

M. BOURAVKIN (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, la délégation de Biélorussie joint ses félicitations à celles qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection aux importantes fonctions de président de la Première Commission. Nous espérons que les travaux de la Commission seront féconds et constructifs, et nous sommes tout prêts à y contribuer, en coopération avec les autres délégations.

Nous aimerions adresser nos condoléances à la délégation des Etats-Unis à la suite du tremblement de terre qui a frappé la Californie.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, la RSS de Biélorussie entend s'arrêter à certains problèmes de désarmement nucléaire. En définissant notre époque, nous la qualifions souvent d'ère nucléaire. Malheureusement, ces termes concernent non seulement le potentiel pacifique et créateur de l'énergie nucléaire, mais également sa capacité tragique de destruction massive, avec des conséquences fatales pour notre civilisation. Voilà pourquoi, de toutes les questions de sécurité internationale, celle du désarmement nucléaire suscite de notre part un intérêt tout particulier. Nous sommes satisfaits des importants changements positifs qui sont survenus et qui continuent de se produire dans les relations entre Etats. La confiance fondée notamment sur la vérification mutuelle, prend de plus en plus d'importance; on voit aussi s'accroître la prévisibilité des actes et se renforcer dans la pratique le principe du caractère défensif des doctrines militaires. En un mot, les relations entre les principales alliances politiques se stabilisent de plus en plus. Dans l'ensemble, on peut dire que la menace d'un conflit militaire impliquant directement les grandes puissances s'est quelque peu estompée.

Cependant, force nous est de reconnaître que le processus de réduction des stocks existants d'armes nucléaires traîne quelque peu derrière l'évolution fondamentalement nouvelle qui se dessine. Dans un sens, cela peut s'expliquer, mais n'en suscite pas moins une inquiétude légitime qui appelle instamment des progrès dans le désarmement nucléaire en tant qu'élément central dans le domaine de la sécurité militaire.

On sait que le Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - Traité FNI - est appliqué avec succès. Je tiens à faire remarquer que ces missiles sont en train d'être éliminés du territoire de la RSS de Biélorussie. Il est bien évident que la percée historique manifestée par la conclusion de ce traité demande à être mise à profit.

M. Bouravkin (RSS de Biélorussie)

A cet égard, les pourparlers soviéto-américains sur les armes offensives stratégiques jouent un rôle crucial. Le succès de ces pourparlers et la réalisation de réductions de 50 % des arsenaux nucléaires correspondants des Etats-Unis et de l'Union soviétique feraient progresser le processus de désarmement nucléaire mais constitueraient également en quelque sorte la métamorphose de ce nouveau type de politique en une réduction effective des armements. La voie dans laquelle ces négociations semblent s'engager est précisément celle qui mènera à une solution rapide et équilibrée des problèmes complexes qui devront être traités au cours de ces pourparlers.

La logique d'un processus de désarmement nucléaire cohérent suppose qu'il englobe tous les Etats nucléaires et toutes les catégories d'armes nucléaires sans exception, à l'étape appropriée. Les plans de modernisation des missiles tactiques, qui en fait les placeraient dans une catégorie qualitativement différente, et, au sens large, les programmes de fabrication et d'amélioration d'autres types d'armes nucléaires qui sont présentement examinés ou mis en oeuvre, sont incompatibles avec cette logique. Il s'agit de la modernisation de l'artillerie nucléaire, d'avions à double capacité, de la mise au point de nouveaux missiles air-sol, de l'intensification projetée de systèmes nucléaires basés en mer, dans les eaux qui baignent l'Europe, et du redéploiement à travers l'Atlantique d'avions nucléaires en Europe. Si ces plans, et les autres programmes destinés à accroître les forces nucléaires en Europe étaient mis en oeuvre, un millier de nouveaux systèmes nucléaires feraient leur apparition en Europe; ces systèmes seraient semblables à ceux qui sont en train d'être éliminés en vertu du Traité FNI soviéto-américain.

Nous sommes convaincus de l'urgente nécessité de mettre en train rapidement et inconditionnellement des négociations sur les systèmes nucléaires tactiques.

Comme la Commission le sait, l'Union soviétique a déjà entrepris la mise en oeuvre de mesures unilatérales destinées à réduire ses stocks d'armes appartenant à cette catégorie, et qu'elle est disposée à prendre d'autres mesures unilatérales une fois les négociations amorcées. En pleine conformité avec les exigences de notre époque, l'Union soviétique a également fait preuve de retenue politique en déclarant qu'elle s'abstiendrait de moderniser ses missiles nucléaires tactiques.

M. Bouravkin (RSS de Biélorussie)

Nous espérons que le déroulement du processus de désarmement nucléaire et les progrès réalisés dans les négociations START soviéto-américaines créeront un environnement politique et stratégique grâce auquel la modernisation et l'intensification des diverses catégories d'armes nucléaires perdront toute signification. De ce point de vue, le sommet soviéto-américain devant se tenir l'année prochaine pourrait jouer un rôle important dans la création d'un tel environnement.

Un autre aspect de plus en plus important du problème nucléaire est la cessation de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement. A cet égard, nous devons rendre hommage à la perspicacité de l'Assemblée générale et de la Première Commission qui, depuis des années, avec la participation active de la délégation du Canada, ont gardé cette question à la connaissance de la communauté mondiale. Une situation particulièrement unique et favorable s'est graduellement développée pour ce qui est de faire cesser réciproquement la fabrication de matières fissiles. C'est une situation dont on doit tirer parti. L'Union soviétique a défini son attitude positive à l'égard de cette idée et, conformément à cette nouvelle philosophie, elle a mis en oeuvre cette année des mesures unilatérales destinées à limiter sa production de matières fissiles destinées aux armements et est toute disposée à mettre fin définitivement à ce type d'activité sur une base réciproque avec les Etats-Unis.

On sait qu'il y a quelque temps les Etats-Unis ont également manifesté l'intention de mettre en oeuvre une telle mesure. Nous estimons qu'il est important pour l'Administration américaine actuelle, dans le cadre de l'examen en profondeur de sa politique étrangère, de rétablir cet élément utile et d'en tenir compte favorablement dans la planification de ses politiques dans ce domaine.

La cessation mutuelle de la fabrication des matières nucléaires destinées aux armements est une étape importante qui est réalisable dans le cadre de nouveaux accords destinés à réduire de façon spectaculaire les armements nucléaires américains et soviétiques. De plus, cela est vérifiable; le respect des accords appropriés peut être vérifié à l'aide de moyens techniques nationaux et d'inspections sur place, en mettant à profit l'expérience accumulée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

M. Bouravkin (RSS de Biélorussie)

Du reste, la cessation totale et strictement vérifiable de la production de matières fissiles constituerait une des garanties de la non-réapparition des armes nucléaires. L'instauration d'un système destiné à prévenir leur réapparition, dans un monde libéré à l'avenir des armes nucléaires, est un défi considérable, et, à ce propos, la délégation de la RSS de Biélorussie rappelle la proposition qu'elle avait faite lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir que l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement procède à une étude sur les garanties de la non-réapparition des armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans un monde dénucléarisé.

Le débat sur les questions nucléaires ne doit pas éluder la question de la dissuasion nucléaire. Nous restons convaincus que ce concept perpétue la terreur nucléaire et ne fait, en définitive, que freiner le désarmement nucléaire. Néanmoins, étant donné que ce concept est un facteur déterminant dans la situation politique actuelle et qu'il pèse sur les négociations portant sur le désarmement nucléaire, peut-être conviendrait-il d'examiner les paramètres d'une réduction possible de la dissuasion nucléaire de façon à faciliter l'évolution vers les objectifs de désarmement. Cela pourrait avoir lieu dans le cadre d'une réunion d'experts en provenance de puissances nucléaires et d'autres Etats sur le territoire desquels se trouvent des armes nucléaires.

La vie est devenue de plus en plus dangereuse sur notre planète. La toxicomanie rampante, le danger et l'agressivité des cartels de la drogue, les cas fréquents de terrorisme international et le risque d'une prolifération des armes nucléaires et chimiques sont autant de problèmes qui appellent une réaction commune de la part des Etats. Les réalités de l'heure confèrent à ces problèmes une dimension nouvelle et dangereuse : la propagation des missiles et de leur technique. Ce qu'il faut c'est un mécanisme multilatéral qui, d'une part, empêcherait la prolifération des missiles et, d'autre part, encouragerait la coopération pacifique dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

Nous nous trouvons parfois dans une situation où des approches bilatérales et multilatérales à l'égard des questions de désarmement sont mises en opposition, voire s'opposent mutuellement. Cela ne nous semble pas être la manière appropriée d'aborder la question, et nous nous félicitons de constater un changement d'attitude encourageant eu égard aux capacités des Nations Unies, non seulement dans le domaine des conflits régionaux, mais aussi dans celui du désarmement.

M. Bouravkin (RSS de Biélorussie)

Nous sommes convaincus que les approches bilatérales et multilatérales doivent se compléter et s'enrichir mutuellement. L'interdiction des essais d'armes nucléaires est un domaine où la conjugaison des approches s'impose absolument. Certes, les négociations soviéto-américaines ont enregistré des progrès, mais la question continue de manquer le pas à la Conférence du désarmement, ce qui nuit gravement à nos efforts multilatéraux. Il est indispensable que des efforts conjoints soient faits pour sortir de l'impasse et d'envisager sérieusement la possibilité de transformer le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau en une interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Les Nations Unies ont un rôle précis et fondamental à jouer en ce qui concerne de nombreuses questions importantes de désarmement sur lesquelles notre communauté, en tant qu'organe multilatéral unique, a les moyens d'agir efficacement, en faisant notamment adopter des mesures destinées à prévenir une guerre nucléaire. Il est bien évident qu'à long terme, il nous faudra disposer d'un système intégrant de telles mesures, et le moment est venu de commencer à intégrer dans ce système les éléments matériels et juridiques internationaux indispensables.

Il serait souhaitable, à notre avis, de commencer à mettre en oeuvre les propositions, en particulier celles avancées par le Secrétaire général, qui tendent à créer un centre multilatéral pour la prévention des risques nucléaires et de guerre et, par la suite, un système de centres, y compris des centres régionaux. Des mesures concrètes ont déjà été prises dans ce sens. Je songe en particulier à la création en Union soviétique et aux Etats-Unis, conformément à un accord approprié, de centres de réduction du risque nucléaire, dont les fonctions seront probablement élargies dans l'avenir.

L'accord soviéto-américain sur la prévention des activités militaires dangereuses, signé à l'occasion de la visite du Président des chefs d'état major de l'Union soviétique et qui entrera en vigueur dans un peu plus de deux mois, est une autre réalisation très encourageante. Pendant cette visite, les experts militaires américains ont visité également la région militaire de la Biélorussie.

La proposition détaillée faite par l'Union soviétique en 1988, qui concerne la création d'un centre de prévention du risque de guerre en Europe, est un autre pas important dans la bonne direction.

M. Bouravkin (RSS de Biélorussie)

A la présente session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a proposé que toutes les puissances nucléaires signent un accord sur des mesures propres à réduire le risque de guerre nucléaire. Aux termes de cet accord, il serait notamment possible de prévoir des lignes directes entre les capitales de toutes les puissances nucléaires afin de transmettre des informations urgentes, des notifications et des demandes d'éclaircissement rapide sur certaines situations et, par conséquent, de créer à cette fin, à l'instar de l'URSS et des Etats-Unis, des centres nationaux de réduction du danger nucléaire au Royaume-Uni, en France et en Chine. Le Conseil de sécurité, après consultation entre les membres permanents, nous semble le lieu idéal pour examiner la question de l'élaboration d'un accord sur des mesures propres à réduire le danger de guerre nucléaire.

Des efforts systématiques mis en oeuvre pour prévenir la guerre nucléaire appellent en retour des efforts concertés à chaque niveau des relations intergouvernementales. Les mesures bilatérales associées à la création de centres nationaux, régionaux et multilatéraux destinés à se fondre en un système de réduction du risque de guerre nucléaire et autres sont l'illustration parfaite de la nécessité d'une symbiose organique des approches bilatérales et multilatérales. Un tel système, incorporant des communications électroniques, pourrait être utilisé dans l'avenir en cas d'alerte rapide pour prévenir les crises, vérifier les accords de désarmement et régler les conflits.

La délégation de Biélorussie demande une fois encore à la communauté internationale d'entamer des efforts concrets en vue de la création de ces centres, dont l'ingérotation à un système permettrait de passer de la diplomatie de crise, qui réagit aux événements, à une diplomatie préventive, qui les façonne. C'est à cette diplomatie imaginative et intégrée qu'aspire vraiment un monde sûr.

M. KENYON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à ce haut poste. Votre longue expérience, votre connaissance approfondie des questions du contrôle des armements et du désarmement nous aideront sans aucun doute beaucoup à mener nos travaux à bonne fin.

Je tiens également à exprimer les condoléances de ma délégation à la délégation des Etats-Unis à la suite du tremblement de terre de la nuit dernière en Californie.

Au cours du débat général sur toutes les questions concernant le désarmement inscrites à notre ordre du jour, il est de tradition de passer en revue ce qui s'est fait pendant l'année écoulée pour en dégager les priorités en vue du travail à effectuer au cours de l'année à venir. En réexaminant ce qui a été fait en 1989, je pense que nous pouvons dire que les possibilités de progrès que nous avions définies dans nos débats de l'an dernier ont été approfondies, que l'élan a été maintenu et qu'un véritable progrès a été réalisé dans de nombreux domaines clefs sur les plans bilatéral, régional et multilatéral. Un progrès quantifiable s'est manifesté de façon évidente dans la voie de la réalisation des trois objectifs prioritaires du contrôle des armements et du désarmement fixés par le Gouvernement britannique et ses alliés en 1987. Ces objectifs sont l'établissement de la stabilité et de la sécurité à des niveaux réduits de forces classiques, grâce à l'élimination des disparités dans l'ensemble de l'Europe; une réduction de 50 % des armes nucléaires offensives stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique; et l'élimination totale des armes chimiques.

Notre premier objectif concerne les forces de type classique en Europe. Avec nos partenaires de l'Alliance atlantique, nous jouerons notre rôle à part entière dans les négociations sur les forces armées classiques en Europe dont la troisième réunion se tient actuellement à Vienne. Jusqu'à présent, les pourparlers se sont déroulés remarquablement bien, mieux que ce que beaucoup d'entre nous estimaient possible et dans une atmosphère franche et sérieuse. Bien que les négociations ne remontent pas à plus de huit mois, un accord d'une importance appréciable s'est déjà dégagé sur divers points : les deux parties ont convenu des catégories de forces dont il fallait s'occuper et se sont mises d'accord sur le fait qu'il fallait modifier le déséquilibre des forces classiques par la fixation de plafonds collectifs égaux entre les deux alliances pour ce qui est des systèmes d'armes

M. Kenyon (Royaume-Uni)

utilisés dans les attaques surprises et les offensives à grande échelle ainsi que par la limitation des forces des participants individuels et de celles qui se trouvent stationnées en dehors de leur territoire national.

Les négociations sur les forces armées classiques en Europe fournissent une nouvelle possibilité de traiter des questions clefs qui se trouvent au coeur de la sécurité européenne, notamment de la supériorité écrasante des armes classiques du Pacte de Varsovie. Nous sommes encouragés par le fait que l'Union soviétique et ses partenaires du Pacte de Varsovie se sont montrés disposés à réduire unilatéralement leurs forces armées. Nous nous félicitons des réductions annoncées l'an dernier, que nous voyons comme une première mesure utile en vue du redressement des disparités entre les armes classiques en Europe, que les propositions avancées par l'Alliance à Vienne sont destinées à éliminer. Comme mentionné dans la Déclaration du Sommet des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en mai de cette année, nous espérons qu'un traité pourra être conclu dans le courant de l'année prochaine et être pleinement appliqué d'ici 1992 ou 1993. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un programme ambitieux mais nous ne voyons aucune bonne raison de ne pas réussir, si la volonté politique existe chez les deux parties, et nous pensons que les perspectives de progrès pour ce qui est des armements classiques en Europe sont bien meilleures maintenant qu'elles ne l'ont jamais été depuis de nombreuses années.

Passons maintenant aux négociations stratégiques bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous avons entendu hier et aujourd'hui des rapports des deux parties sur ces négociations et nous sommes encouragés par les progrès faits vers la réalisation prochaine d'un accord sur la réduction des armements stratégiques (START). Ainsi qu'il a été souligné, un accord START représenterait une contribution importante à la sécurité et à la stabilité internationales. Nous sommes heureux de constater que lors de la dernière réunion au Wyoming entre les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique, des progrès ont été enregistrés dans certains domaines qui avaient jusqu'ici retardé la conclusion d'un accord. Ceci s'applique également aux négociations sur la défense et sur l'espace. L'objectif cher aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de prévenir la course aux armements dans l'espace est un objectif auquel nous souscrivons tous. Nous espérons que ce qui a fait l'objet d'un accord au Wyoming et au cours des négociations à Genève fournira une base pour

M. Kenyon (Royaume-Uni)

la solution des questions encore en suspens. Tout en espérant un accord rapide, nous ne sous-estimons pas l'importance des questions qui n'ont pas encore été résolues. Celles-ci doivent être examinées avec tout le soin qu'elles méritent et en prêtant attention aux détails qu'elles comportent. Sans doute cela prendra-t-il du temps, mais nous sommes sûrs que les Etats-Unis et l'Union soviétique concluront un accord qui non seulement aboutira à une réduction importante dans la taille de leurs arsenaux nucléaires, mais assurera également une plus grande stabilité stratégique.

Ces accords de sécurité, bien que seulement de caractère régional, auront des effets importants sur la sécurité de tous les Etats. Les négociations multilatérales sur le contrôle des armements et les mesures de désarmement d'application globale sont un autre élément vital de notre politique de sécurité. Ceci relève, bien entendu, du rôle de la Conférence du désarmement où des travaux intensifs sont en cours en vue d'atteindre notre troisième objectif, une interdiction globale et vérifiable de façon efficace des armes chimiques.

La préoccupation ressentie par le monde entier et la détermination partagée d'empêcher tout recours aux armes chimiques en les éliminant complètement sont clairement mises en évidence par la participation de 149 Etats à la Conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et des autres Etats intéressés, qui s'est tenue à Paris en janvier. Dans son document final, adopté par consensus, la Conférence priait la Conférence du désarmement de redoubler d'efforts pour conclure une convention sur les armes chimiques et demandait à tous les Etats de prendre part aux négociations. En tant que corollaire nécessaire, elle a exprimé l'opinion que tout Etat souhaitant contribuer aux négociations de la Conférence du désarmement devrait pouvoir le faire. Le Royaume-Uni se félicite de voir que la Conférence du désarmement a invité 26 Etats non membres, qui en avaient fait la demande, à participer en tant qu'observateurs aux travaux du Comité spécial des armes chimiques au cours de sa session de 1989. Nous espérons que ce chiffre sera encore plus élevé en 1990 et que l'esprit du document de Paris sera entièrement respecté. Si nous voulons arriver à une convention globale, aucun Etat - je répète, aucun Etat - ne peut être exclu de participer en tant qu'observateur aux négociations.

Au cours de sa session de 1989, la Conférence du désarmement a bien redoublé d'efforts en vue d'une convention sur les armes chimiques, sous la direction efficace et énergique du Président du Comité spécial, M. Pierre Morel, de la

M. Kenyon (Royaume-Uni)

France. Des progrès utiles ont été réalisés sur des questions techniques importantes, mais certains problèmes clefs, en particulier ceux relatifs à la vérification, n'ont pas encore été résolus. Nous nous félicitons cependant de la tendance vers la solution des problèmes d'ordre pratique qui nous a permis de mieux comprendre les problèmes et leurs solutions éventuelles. Toutes les parties aux négociations devraient maintenant aborder 1990 en étant bien décidées à entreprendre les travaux d'ordre pratique et technique difficiles permettant de résoudre les questions encore en suspens et d'aboutir à une convention efficace.

Un élément vital à tout progrès réel est la conviction que les autres parties aux négociations ont en vue les mêmes objectifs et ne dissimulent rien. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue continue de discussions bilatérales sur les armes chimiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le dernier résultat de ces discussions, l'accord sur l'échange de données signé le mois dernier au Wyoming, est un complément des plus importants au processus d'établissement de la confiance, et devrait aider à dissiper les doutes bien connus de mon gouvernement concernant l'importance des stocks soviétiques. En s'adressant à l'Assemblée générale le 27 septembre, mon secrétaire d'Etat s'est félicité des propositions sur les armes chimiques faites à l'Assemblée par le Président Bush et de la réponse soviétique positive à ces propositions. Cela devrait donner un autre élan aux travaux de la Conférence du désarmement.

De l'avis de mon gouvernement, la question clef à résoudre reste celle d'un système adéquat de vérification. Celui-ci ne doit être ni plus ni moins strict que nécessaire pour que l'on puisse être assuré de son respect. Il devrait en même temps y avoir des garanties adéquates permettant de répondre aux préoccupations légitimes de sécurité non en rapport avec les armes chimiques. Le régime de vérification doit assurer que la production légitime de produits chimiques, y compris certains produits qui nous intéressent particulièrement, n'est pas entravée, tout en maintenant la confiance que ces produits ne sont pas utilisés à mauvais escient. En outre, il doit être à même de dissuader ou de détecter la production clandestine ou tout autre manquement au respect de ces accords.

M. Kenyon (Royaume-Uni)

Cette année, un débat très important a eu lieu à Genève sur le concept essentiel de l'inspection par mise en demeure, sous la direction du Président du Comité spécial, au cours duquel nous avons pu discerner les signes d'une plus grande convergence de vues. Nous devrions continuer de consacrer une grande part de nos efforts à cette question qui nous préoccupe tous. Au Royaume-Uni, nous pensons que les échanges d'expérience serviront de base utile pour concevoir un système d'inspection par mise en demeure. Comme nous l'avons dit à la Conférence du désarmement, nous avons mené une série d'inspections expérimentales par mise en demeure pour tester les procédures proposées, dont des inspections d'installations sensibles telles que les dépôts de stockage de munitions à usage militaire. Nous poursuivons ces essais et nous ferons ensuite rapport à la Conférence du désarmement. Ces essais nous ont déjà donné des indications dont nous avons tiré des leçons utiles. Nous voudrions donc encourager les autres Etats à faire de même.

Une convention sur les armes chimiques judicieusement élaborée, qui donnerait confiance à ses parties, aurait sans aucun doute un effet sur le fonctionnement de l'industrie chimique. La Conférence de Canberra a permis aux gouvernements et aux principaux représentants de l'industrie chimique d'évaluer la situation au cours des négociations. La déclaration conjointe faite à Canberra par les représentants de l'industrie chimique mondiale a stimulé le dialogue entre les gouvernements et ces représentants, dialogue indispensable à l'achèvement des travaux d'élaboration d'une convention.

Nous ne pouvons permettre un relâchement de la pression exercée sur les négociations à Genève. Chaque année de retard dans le travail d'élaboration de la Convention sur les armes chimiques augmente le risque de prolifération de ces armes terribles.

Qu'en est-il du reste de notre ordre du jour sur la limitation des armements? Nous sommes actuellement au milieu d'une période où nous faisons le bilan des résultats auxquels nous sommes parvenus dans le passé, c'est-à-dire les conventions déjà en vigueur. La troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol vient de se terminer, et cet examen a montré que ce traité utile fait toujours autorité. Nous nous sommes félicités de la déclaration faite par les parties selon laquelle aucune d'elles ne placerait d'armes nucléaires ou toutes autres armes de destruction

M. Kenyon (Royaume-Uni)

massive sur le fond des mers, même en dehors de la zone d'application du Traité. En outre, certaines dispositions utiles ont été prises en vue de l'échange d'informations techniques à l'avenir.

De l'avis de mon gouvernement, le traité le plus important en matière de limitation des armements, et incontestablement celui qui reçoit l'adhésion la plus large, est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes actuellement au milieu du processus de préparation de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen de ce traité, qui doit avoir lieu à la mi-août, l'année prochaine. Cet examen revêt une importance toute particulière puisque c'est le dernier avant la réunion des parties en 1995 pour décider de la prorogation du Traité. Nous avons été encouragés par certains faits récents concernant ce traité, notamment par l'adhésion, il y a un an, de l'Arabie saoudite et, plus récemment, de Bahreïn et du Qatar, dont nous nous félicitons. Les travaux positifs et constructifs de la première des deux réunions du Comité préparatoire nous donnent à penser que les perspectives de la quatrième Conférence d'examen sont bonnes. Mais il ne faut pas nous reposer sur nos lauriers. La possibilité d'une course aux armes nucléaires dans une des régions dites sensibles continue de menacer le régime de non-prolifération. Je puis assurer les membres de la Commission que le gouvernement de mon pays ne ménagera pas ses efforts pour consolider et renforcer ce régime et fera tout son possible pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès, ce qui aidera à promouvoir les objectifs du Traité.

L'autre instrument en vigueur sur lequel l'attention s'est portée est le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau - le Traité d'interdiction partielle des essais - de 1963. Mon gouvernement, en sa qualité de dépositaire de ce traité, se prépare activement à la convocation de la conférence demandée par certaines des parties. Dans ce cas, toutefois, ce qui est proposé n'est pas l'examen de l'application d'une mesure utile de limitation des armements, mais une tentative malencontreuse de donner corps à une mesure qu'il est impossible de prendre actuellement en faisant appel à la procédure normale et acceptée : la négociation multilatérale. Cette tentative ne peut réussir mais, si nous ne restons pas vigilants, nous risquons d'endommager le véhicule que les promoteurs du Traité ont choisi. Grâce au Traité d'interdiction partielle des essais, depuis des années, toutes les explosions nucléaires auxquelles se sont livrées tant les parties que les

M. Kenyon (Royaume-Uni)

non-parties au Traité, ont été souterraines. Le Traité a, bien entendu, des effets bénéfiques importants sur l'environnement, mais c'est également une mesure de limitation des armements qui impose des contraintes sévères aux essais d'armes. Les essais d'armes nucléaires souterrains ont été encore limités par le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, de 1974, et nous attendons avec impatience la prompte conclusion des négociations bilatérales sur le protocole de vérification, qui permettra d'assurer la ratification de ce traité et de son complément indispensable, le Traité relatif aux explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, de 1976.

Les accords conclus au Wyoming permettront, nous l'espérons, d'accélérer ce processus. D'autres mesures de limitation des essais devront alors être examinées. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement est en train de définir un mandat en vue de la création d'un comité spécial chargé de discuter des essais nucléaires. Le Royaume-Uni continue d'appuyer les travaux du Groupe d'experts scientifiques chargé de l'examen des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les secousses sismiques, auxquels il participe sans réserve. Mais une action immédiate vers un traité d'interdiction complète des essais serait prématurée, et pourrait même avoir un effet déstabilisateur. Dans un avenir proche, la sécurité du Royaume-Uni continuera de dépendre de la dissuasion fondée, en partie, sur la possession d'armes nucléaires. Cela veut dire que nous continuerons de mener des essais souterrains pour nous assurer que nos armes nucléaires sont toujours efficaces et modernes.

Depuis les années 50 et 60, le Traité d'interdiction complète des essais a été considéré par de nombreux pays comme un raccourci vers la limitation des armes nucléaires. Mais les raccourcis sont souvent impraticables. Nous appuyons au contraire la méthode d'approche progressive adoptée par les superpuissances. Cette méthode est bonne - comme le prouvent les progrès réels qui ont été faits au cours des dernières années vers la réduction effective du nombre total d'armes nucléaires. Comme nous le savons tous, le Traité concernant l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, de 1987, a permis d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires de théâtre en Europe et, au cours des 10 dernières années, l'OTAN a réduit unilatéralement ses arsenaux de 35 %.

Du point de vue stratégique, nous attendons que les Etats-Unis et l'Union soviétique réduisent sensiblement leurs stocks dès que l'accord START aura été conclu. Nous continuons de penser que le meilleur moyen de progresser vers la

M. Kenyon (Royaume-Uni)

limitation des armes nucléaires ne passe pas par un traité d'interdiction complète, mais par des réductions réelles et vérifiables des armes existantes. Les progrès réalisés ces dernières années montrent que cela donne des résultats.

Tout compte fait, l'année 1989, plus que toute autre année dans un passé récent, a vu un élan considérable vers la réduction des tensions, l'amélioration de la sécurité et l'élaboration de mesures de limitation des armements viables. Nous devons maintenir et même accroître cet élan en 1990.

M. REESE (Australie) (interprétation de l'anglais) : La délégation australienne voudrait, elle aussi, adresser ses condoléances à la délégation des Etats-Unis pour les pertes et les souffrances infligées par le tremblement de terre d'hier en Californie.

M. Stephen Hawking, spécialiste en physique théorique, commence son ouvrage aujourd'hui célèbre, A Brief History of Time, par l'anecdote que voici au sujet d'un savant bien connu. Ce savant faisait une conférence sur l'astronomie et décrivait la manière dont la Terre tourne autour du Soleil et dont le Soleil, de son côté, tourne autour du centre de notre galaxie. A la fin de la conférence, une vieille dame au fond de la salle s'est levée et a dit : "Vous nous avez raconté des bêtises. Le monde est en réalité une assiette plate, posée sur le dos d'une tortue géante." Le savant la toisa en souriant et répondit : "Ah oui? Et sur quoi repose la tortue?" "Vous vous croyez malin, jeune homme, très malin", répondit-elle, "mais il y a des tortues jusqu'au fond."

M. Reese (Australie)

Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà salué le mouvement dont nous avons été témoins ces derniers temps, qui nous éloigne de ce que je pourrais appeler l'attitude d'affrontement de la "terre plate" à l'égard des relations internationales que nous avons connues jusqu'à présent. Nous avons constaté que l'on s'écartait d'un monde polarisé et invivable. Nous avons vu se produire de manière spectaculaire un relâchement dans les tensions Est-Ouest, particulièrement marqué par un dialogue intensifié et productif sur une vaste gamme de questions entre l'Est et l'Ouest, une plus grande coopération des superpuissances, de profonds changements dans le climat politique de l'Europe orientale.

Sur le front de la limitation des armements et du désarmement, nous avons été témoins de la conclusion d'un accord historique sur le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité sur les FNI), de progrès remarquables dans le domaine des forces classiques en Europe au cours des pourparlers de Vienne, et de changements sensibles dans les positions de négociation adoptées dans les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques, qui auront pour effet d'accélérer ces négociations très importantes.

Ces changements ne concernent pas seulement les préoccupations Est-Ouest. Les améliorations dans les relations Est-Ouest se sont accompagnées de la réalisation de la paix, ou d'un mouvement vers celle-ci, dans un certain nombre de conflits régionaux. Au cours de la réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Belgrade, le désir de tous les membres du Mouvement non aligné d'accroître la coopération globale pour rechercher la paix et la sécurité a été énoncé clairement.

Mais la route est longue. Il est évident que la mentalité de la "terre plate" de ceux qui aiment l'affrontement et s'opposent à la recherche commune de solutions pacifiques aux problèmes de l'humanité continue d'avoir ses adeptes.

De toute évidence, le domaine dans lequel de plus grands efforts s'imposent est le nôtre, à savoir le domaine des négociations relatives au désarmement multilatéral et à la limitation des armements. Nos négociations semblent être bloquées, à quelques exceptions près, dans une période de guerre froide. Cependant, dans certaines situations, les divergences entre le Nord et le Sud semblent plus grandes que les divergences entre l'Est et l'Ouest.

La plupart des progrès récents, mais non leur totalité, ont été réalisés dans des négociations bilatérales ou entre des alliances, comme dans le cas des négociations sur les forces classiques en Europe. De toute évidence, de plus

M. Reese (Australie)

grands efforts sont nécessaires pour entamer de manière constructive des processus multilatéraux. Dans les domaines nucléaires, il est clair que la question des armes nucléaires concerne tant notre avenir à tous qu'elle ne peut être confiée aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires. Cette question et d'autres ne peuvent être véritablement résolues que grâce à un accord multilatéral. Je pense, par exemple, à la non-prolifération nucléaire, aux missiles balistiques, aux armes chimiques, aux transferts d'armes et armements classiques. En outre, d'autres menaces à la sécurité exigent également la participation de la communauté internationale. Il s'agit de problèmes concernant le trafic des stupéfiants, les questions de l'environnement et de la dette du tiers monde, pour n'en citer que quelques-uns.

Mon gouvernement est inquiet de constater que, dans trop d'instances multilatérales, les Etats continuent de chercher à marquer des points sur le plan politique et d'adhérer à des positions qui ne contribuent pas à des solutions. Je reconnais que de nombreux problèmes subsistent encore qui ne se prêtent pas à des solutions faciles ou toutes faites. Il serait naïf de dire qu'un simple changement d'attitude devrait résoudre tous les problèmes. Mais il est évident que, dans les instances internationales de désarmement, ce n'est que trop souvent que nous ne faisons rien de concret. L'état actuel de la Commission du désarmement en est un triste exemple. Cet organe ne répond pas à l'objectif en vue duquel il a été créé et c'est pour cette raison que j'ai demandé des changements dans la déclaration que j'ai faite devant la Commission en mai.

A la Conférence du désarmement également, il reste des domaines où nous ne parvenons pas à des résultats. Cette année, la décision de laisser de côté pour le moment nos efforts tendant à élaborer un programme global de désarmement qui, de toute évidence, s'était irrémédiablement enlisé, nous a apporté une lueur d'espoir.

Nous devons traiter toutes ces questions avec plus de rigueur. L'absence de progrès en ce qui concerne un traité d'interdiction complète des essais reste une cause de déception. Certes, comme le Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Australie, le sénateur Evans, l'a souligné dans une déclaration à la Conférence du désarmement, le 13 juin de cette année, la proposition d'une conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais était un réquisitoire contre l'inertie de la Conférence du désarmement en ce qui concerne la question du Traité d'interdiction complète des essais. Toutefois, l'Australie appuiera la conférence d'amendement proposée, conformément à son engagement d'oeuvrer à l'abolition des armes nucléaires.

M. Reese (Australie)

Je parlerai bientôt du problème des armes chimiques mais, dans ce contexte, je tiens à dire que, si nous voulons arriver à une convention sur les armes chimiques, nous devons faire preuve de plus de flexibilité et d'imagination dans notre manière d'aborder les négociations. Nous ne devons pas être prisonniers de notre calendrier de négociation peu satisfaisant, arrêté pour des raisons qui n'ont rien à faire avec la négociation rapide d'une convention sur les armes chimiques.

Dans le domaine du désarmement multilatéral, l'Australie a un certain nombre de priorités. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le seul et le plus important accord en matière de limitation des armements. Personne ne doute que le monde eût été un endroit beaucoup plus dangereux si ce traité n'avait pas été conclu et n'avait pas reçu le grand nombre d'adhésions qu'il connaît aujourd'hui. Le Traité doit être réexaminé en 1990 et une décision sera prise sur sa prolongation éventuelle en 1995. La manière dont nous traiterons les questions de désarmement multilatéral pendant cette période jouera un rôle important quand il s'agira de confirmer la validité persistante de ce traité.

L'Australie continue de croire qu'un traité d'interdiction complète des essais est une priorité pressante de la communauté internationale. Nous souhaitons qu'un tel traité soit négocié à la Conférence du désarmement et nous sommes fermement convaincus qu'il convient de créer un comité à cette fin dès le début de la session de 1990. La Nouvelle-Zélande et l'Australie, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays, parraineront à nouveau une résolution dans ce sens au cours de la présente session de l'Assemblée générale. La résolution 43/64 a été adoptée par le plus grand nombre de votes jamais enregistrés pour une résolution portant sur l'interdiction des essais. Il est clair que la communauté internationale est presque unanime à souhaiter mettre en place une interdiction des essais.

La nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est de plus en plus grande à mesure que nous accroissons nos connaissances des applications techniques réalisables dans ce domaine. Depuis 1967, l'humanité a reconnu le besoin d'une coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique et le besoin d'effectuer toute activité extra-atmosphérique de manière à maintenir la paix et la sécurité internationales. De l'avis de l'Australie, la mise en place d'armes dans l'espace extra-atmosphérique ou leur utilisation au départ du sol contre des objets placés dans l'espace extra-atmosphérique devrait être frappée d'interdiction. La

M. Reese (Australie)

Conférence du désarmement devrait poursuivre la négociation de mesures multilatérales visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Maintenant que change la manière de concevoir la situation mondiale et que des conflits sont résolus, il est inévitable que les Etats commencent à mettre sérieusement en doute l'utilité de maintenir des niveaux élevés de dépenses militaires. Les Etats souverains, bien entendu, ont le droit de maintenir leurs dépenses militaires aux niveaux qui leur paraissent compatibles avec les besoins de leur défense, mais il est de plus en plus évident que de telles dépenses nuisent, à long terme, à l'infrastructure générale et aux intérêts sociaux et économiques de la population.

Des dettes paralysantes et d'énormes déficits, dans les pays développés comme dans les pays en développement, mettent de plus en plus en question le niveau des dépenses consacrées aux armes et aux forces armées. Les guerres classiques depuis la seconde guerre mondiale et le soutien apporté à de telles guerres par des ventes d'armes ou par une aide militaire ont entraîné des pertes tragiques de vie et ont nui également au développement économique du monde en développement.

Le transfert ainsi que la mise au point des armements devraient donc être exposés aux yeux du monde. L'Australie appuie la création d'un registre international des Nations Unies pour les transferts d'armes. L'étude des Nations Unies qui doit bientôt commencer permettra utilement de comprendre ces questions épineuses et complexes. L'Australie participera à cette étude.

Comme le Ministre du désarmement de la Nouvelle-Zélande, Mme Fran Wilde, l'a déjà annoncé, les pays du Pacifique Sud Membres des Nations Unies ont décidé, à la présente session de l'Assemblée générale, de demander aux représentants d'approuver le traité régional qui, bien qu'il ait été négocié entre eux, n'en rehausse pas moins la sécurité mondiale. Il s'agit, bien entendu, du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, mieux connu sous le nom de Traité de Rarotonga. L'appui des Etats Membres des Nations Unies aux aspirations des peuples du Pacifique Sud proclamées dans ce traité jouera un rôle important en nous aidant à rechercher l'adhésion sans réserve des Etats visés.

M. Reese (Australie)

Arriver à une convention sur les armes chimiques est l'un des principaux objectifs du Gouvernement australien en matière de désarmement. J'ai déjà parlé de la nécessité de réexaminer le calendrier des négociations. Aujourd'hui, plutôt que de passer en revue toutes les questions liées à la convention, je me propose de parler des éléments qui intéressent particulièrement l'Australie.

Ce que recherche l'Australie, c'est une convention globale, sujette à vérification efficace, non discriminatoire quant à ses effets, et capable de recueillir un appui universel. Mais nous savons combien il est important d'avoir une convention viable. Si nous recherchons des dispositions trop rigides et trop formelles, la Convention ne donnera pas de résultats et l'industrie chimique internationale, tout simplement, ne coopérera pas à son exécution.

Il s'agit donc tout particulièrement de trouver le juste équilibre entre les avantages pour la sécurité et les réalités commerciales. Autrement dit, la convention devra allier les perspectives stratégiques des gouvernements aux préoccupations pratiques et plus immédiates de l'industrie. Pour contribuer à créer les conditions propices à cette fin, le Gouvernement australien a convoqué à Canberra, du 18 au 22 septembre dernier, une conférence gouvernement/industrie contre les armes chimiques, à laquelle ont participé les représentants de près de 70 gouvernements et ceux de l'industrie chimique mondiale.

Je suis heureux d'annoncer que la Conférence est parvenue à ses objectifs et qu'elle a donné une impulsion nouvelle à un dialogue fondamental pour le succès de la convention. Quant aux résultats pratiques de la Conférence, j'attire l'attention des représentants sur deux documents de Canberra, que l'Australie a demandé au Secrétaire général de faire distribuer comme documents relatifs au point 62 de l'ordre du jour. Ce sont la déclaration faite par les représentants de l'industrie à la Conférence et le discours de clôture de son président.

La déclaration des représentants de l'industrie chimique est importante en ce sens que pour la première fois l'industrie chimique mondiale a dit publiquement et sans équivoque toute l'horreur que lui inspirait la guerre chimique, se déclarant prête à collaborer activement avec les gouvernements pour arriver à une interdiction globale des armes chimiques. Tout en déclarant qu'elle appuyait les efforts tentés pour assurer la conclusion et l'application d'une convention sur les armes chimiques à la date la plus rapprochée possible, l'industrie chimique a annoncé qu'elle était prête à poursuivre le dialogue et à participer avec les

M. Reese (Australie)

gouvernements aux mesures nationales nécessaires pour préparer l'entrée en vigueur effective de la convention.

Le discours de clôture du Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, le Sénateur Evans, est également une indication encourageante pour l'année à venir. La Conférence de Canberra est un événement exceptionnel parce que pour la première fois à cette échelle elle a rapproché les représentants de gouvernements et ceux de l'industrie chimique dont la participation sera vitale pour la bonne conception et l'application d'une convention sur les armes chimiques. La réunion n'a pas été détournée de son but, personne n'essayant de marquer des points au détriment d'autrui ou de politiser le débat. Une sincère détermination d'arriver à la conclusion et à l'application d'une convention a caractérisé la Conférence, de même que la volonté politique et le pragmatisme voulus pour régler les questions en suspens dans le cadre des négociations de l'année à venir.

C'est dire qu'on a compris que 1990 serait une année décisive pour les négociations sur les armes chimiques et c'est l'un des messages les plus importants qui se dégage de la Conférence de Canberra. Il ne faut pas que l'élan acquis en faveur de la prompte conclusion de la convention faiblisse. C'est maintenant que nous devons tous faire preuve de la volonté politique et du pragmatisme voulus pour que la convention soit conclue en 1990.

Maintenant que le centre de gravité est à nouveau à Genève, l'Australie croit que les gouvernements peuvent et doivent prendre d'autres mesures pour appuyer les négociations de Genève. En août de cette année, par exemple, l'Australie a convoqué à Canberra un séminaire régional pour examiner avec nos voisins le problème de sécurité que les armes chimiques représentent pour notre région. Nous avons recherché le meilleur moyen d'éviter ce danger et, dans ce contexte, de préparer la convention sur les armes chimiques.

Nous voyons dans ce séminaire un premier pas qui permettra aux pays de notre région qui ne participent pas directement aux négociations de Genève d'avoir une perception commune des implications d'une convention sur les armes chimiques. Nous avons également demandé au Secrétaire général de faire distribuer une sélection de documents du séminaire car nous pensons que d'autres pays non membres de la Conférence du désarmement, en particulier, devraient les trouver intéressants. Des jeux complets des documents de la Conférence se trouvent à la Mission australienne

M. Reese (Australie)

pour ceux qui souhaiteraient un compte rendu plus détaillé de ses travaux. Nous encourageons les autres membres de la Conférence du désarmement à voir, de leur côté, comment les pays de la région pourraient participer davantage au processus de Genève.

Il y a bien entendu d'autres manières de contribuer aux négociations et d'assurer que, quand la convention sera ouverte à la signature, les pays seront prêts à la signer. L'Australie, pour sa part, a mis sur pied un secrétariat national de la convention sur les armes chimiques, qui sera chargé de préparer la mise en oeuvre, par l'Australie, de la convention sur les armes chimiques. Ce secrétariat sera appelé à coordonner les consultations entre les services du Gouvernement fédéral et entre le Gouvernement et l'industrie; à examiner les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités de l'industrie chimique; et à examiner les moyens d'introduire, en les adaptant, les exigences éventuelles de la convention sur les armes chimiques dans l'ensemble de notre réglementation, afin d'harmoniser les obligations des industries.

Notre objectif global est de faire en sorte que nous disposions de la structure appropriée pour pouvoir appliquer la convention une fois que nous l'aurons signée et ratifiée. Nous recommandons cette manière de faire aux autres pays. De toute évidence, si nous voulons arriver au plus tôt à une convention sur les armes chimiques, nous ne pourrons pas attendre que le processus de Genève suive son cours avant de songer à ce qu'il faudra faire pour que la convention entre en vigueur. Nous devons dès maintenant prendre toutes les mesures pratiques nécessaires afin que la signature et la ratification interviennent elles aussi au plus tôt.

Dans mes remarques liminaires, j'ai attiré l'attention sur la nécessité de perceptions qui permettent de rester en contact avec les réalités, car dans notre domaine - celui du désarmement et du contrôle des armements - les négociations doivent aller au même rythme que les progrès techniques. J'ai insisté en particulier sur la nécessité de négociations de désarmement, cheville ouvrière de la paix et de la sécurité internationales, que nous devons tous reconnaître comme faisant désormais partie de notre coopération mondiale et traiter en conséquence.

Nous devons pouvoir faire disparaître la mentalité de la "Terre plate", accepter l'universalité de nos problèmes sur la planète et travailler ensemble pour les éliminer. Peut-être pouvons-nous trouver inspiration dans les paroles

M. Reese (Australie)

prononcées, il y a près d'un quart de siècle, par le Président John F. Kennedy, des Etats-Unis, qui, parlant devant l'Assemblée générale de cette même question d'un changement de perceptions, a dit :

"Jamais auparavant l'homme n'a eu pareils pouvoirs pour contrôler son milieu naturel, pour mettre un terme à la faim et à la soif, pour surmonter la pauvreté et la maladie, pour supprimer l'ignorance et la misère des masses. Nous avons aujourd'hui le pouvoir de faire de nos contemporains la génération la meilleure de l'humanité dans l'histoire du monde, ou bien d'en faire la dernière." (A/PV.1209, p. 28)

Les années 90 devraient nous offrir à tous l'occasion de découvrir cette génération meilleure.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire quel choc a été pour nous la nouvelle du tremblement de terre tragique survenu hier en fin d'après-midi en Californie. J'exprime nos sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis et je lui demande de bien vouloir assurer le Gouvernement et le peuple de cette grande nation avec laquelle le Cameroun entretient les plus cordiales relations, de la solidarité de notre délégation, de notre gouvernement et de notre peuple avec les personnes endeuillées en Californie.

M. Enqo (Cameroun)

Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous exprimer les chaleureuses félicitations du Gouvernement et du peuple camerounais, qui partagent avec vous nombre de préoccupations communes. Il y a, par-dessus tout, le déclin des idéaux, les buts et les nobles principes de la Charte des Nations Unies, qui seuls peuvent offrir le cadre approprié d'une gestion fructueuse de la paix et du développement partout dans le monde.

Votre collègue, le Représentant permanent du Venezuela, l'Ambassadeur Andres Aguilar, et moi-même avons eu le privilège d'assumer en commun la responsabilité des tâches monumentales qui ont abouti à la Convention de Montego Bay de 1982 sur le droit de la mer. Lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons eu la chance de présider, respectivement, les travaux des Première et Sixième Commissions. Ces réunions ont été pour nous l'occasion de prendre conscience de la profondeur des liens d'intérêt qui unissent le Venezuela et le Cameroun en tant que nations du "tiers monde" et témoins des impératifs du processus multilatéral à l'ère de la technologie.

Dans le monde actuel, la ligne de démarcation entre la guerre et la paix est si mince que les deux phénomènes ne correspondent plus à leurs définitions traditionnelles. Il est devenu plus évident que jamais auparavant que la soif de paix, de sécurité et de développement ne connaît pas de frontière : riches et pauvres, puissants et faibles, tous sont concernés.

Votre présence à la tête de la Première Commission souligne une autre vérité, Monsieur le Président, à savoir que la qualité de l'expérience que vos antécédents et vos connaissances apportent à la direction de la Commission ne limite pas son influence à la géographie. Ce qui importe, c'est le magnétisme du processus multilatéral, qui attire de plus en plus la participation universelle au débat sur les questions globales. Vous pouvez compter sur la plus totale coopération de la délégation camerounaise.

L'Ambassadeur Douglas Roche, du Canada, a apporté une énorme contribution à nos travaux. Avec le temps, son dévouement a fini par nous sembler tout naturel, et nous sommes très heureux de constater qu'il n'a pas failli à sa réputation.

La Première Commission de l'Assemblée générale se réunit une fois de plus, répondant ainsi, semble-t-il à un rite annuel. Le but dans lequel cette institution a été créée a fait l'objet de menaces et de violations. En dernière

M. Engo (Cameroun)

analyse, ce but restera toujours essentiellement ce que nous, l'élément humain, en ferons. Nos attitudes et nos réactions vis-à-vis des préoccupations et des soucis des autres continuent de dicter la nature de notre rassemblement ici, de même que le rôle que, sciemment ou inconsciemment, nous lui attribuons.

La communauté internationale avait placé ses espoirs dans nos efforts, mais la façon dont certains journalistes et secteurs de l'information ont gonflé, et parfois arrangé à leur manière, les discours que nous prononçons ici l'a tourmentée, agacée et courroucée. En fait, de notre interprétation sans fin des poèmes lyriques politiques répétés à l'envi à l'Assemblée générale, on a fait des symphonies discordantes.

Nous approchons de l'an 2000, mieux informés aussi bien des horreurs de la guerre que des avantages de ses alternatives. Peut-être devrions-nous, à ce stade, nous occuper non pas tellement de la question de savoir en quoi les Nations Unies ont échoué ou réussi mais de celle de savoir quel changement apporter à notre attitude vis-à-vis de l'Organisation. La perspective d'un bouleversement de la situation de la génération actuelle n'a pas produit toutes les chances escomptées : la chance de rejeter le conflit armé et la belligérance; la chance de poser les premières bases d'une paix solide; la chance de fortifier le puissant mécanisme international de maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Ce dont le monde a besoin actuellement, c'est des fruits d'un tel changement d'attitude et d'un changement de notre volonté de garder notre vision universelle de l'avenir, un avenir qui se rira de plus en plus de toutes les tendances à l'isolationnisme et à la défense des intérêts de groupe qui visent à défier la volonté collective des peuples des Nations Unies. Nous devons manifester notre fidélité à la Charte des Nations Unies, en tirant concrètement parti des réunions périodiques de l'Assemblée générale et des autres instances de l'Organisation, de sorte que l'on voie en nous plus qu'une simple société de conférences.

Le multilatéralisme a sans doute procuré à l'humanité le seul moyen réaliste de parvenir à la compréhension internationale, une compréhension qui renforce les mesures de confiance et prépare la voie à la concorde exempte de méfiance, une compréhension qui nous permette de connaître la nature des dangers qui nous menacent tous, des forces naturelles et de nos propres forces ainsi que de la portée de notre interdépendance. Le processus multilatéral est l'occasion d'entendre et d'exposer les définitions des politiques nationales, les

M. Engo (Cameroun)

préoccupations, les aspirations et les espoirs des peuples du monde entier; c'est également l'occasion de procéder à un échange de vues sur la condition humaine - le but final étant l'harmonisation des actes des Etats.

La plupart des problèmes de la vie contemporaine découlent des fêlures et des pannes du système international. Chaque nation était censée pouvoir réagir efficacement aux incertitudes et aux transformations du plan international. On aurait tort de vouloir traiter localement un mal qui nécessite des solutions globales.

Nous attachons beaucoup d'importance à ce phénomène parce qu'il traduit la réalité de la vie à l'ère de la technologie. Il se pourrait bien que les conflits entre les Etats, la guerre que l'homme moderne semble mener contre lui-même et la crise de conscience et de perception que nous traversons en ce moment trouvent leur origine dans les frustrations nées des conséquences des attitudes dépassées adoptées pour résister aux nouvelles réalités.

Lors de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation, nous avons entrepris de faire un bilan critique du chemin long et difficile parcouru depuis le San Francisco des années 40 et jusqu'au New York des années 80. Le dialogue a donné l'impression qu'on faisait le procès de l'Organisation des Nations Unies. Des critiques ont été faites à propos de sa valeur et de sa place dans les relations internationales modernes. Sa crédibilité et ses mérites ont été mis en cause. Il a été décidé de constituer un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. C'était comme si l'Organisation était séparée de nous, les Etats Membres qui la constituons. La personnalité juridique constituait un exutoire facile à nos appréhensions.

Pourtant, du flot de nos sentiments, sont sorties certaines idées dont se sont nourris les fruits que nous récoltons aujourd'hui. Il est devenu de plus en plus évident que les Etats, si riches et puissants qu'ils soient, ne pouvaient plus s'abriter derrière la panoplie d'excuses éculées invoquées pour expliquer pourquoi l'Organisation était restée le plus souvent sur la touche ou même ignorée dans le cas de certains problèmes graves aux dimensions internationales.

Les sérieux efforts de désarmement étaient considérés comme la chasse gardée des puissants. L'Organisation était trop lourde et trop en butte au harcèlement des réactionnaires pour convenir au genre de discussions approfondies sur les questions techniques complexes qu'impliquent les négociations de désarmement.

M. Engo (Cameroun)

D'autres avaient opté pour une attitude de résignation face à l'absence de volonté politique de désarmement de la part des principales puissances militaires.

Nous approchons de la dernière décennie de ce siècle avec des comportements réformés de la part de Washington et de Moscou et d'autres grandes capitales de puissance militaire. Il est réconfortant de constater que l'examen de la question du désarmement ne relève plus désormais du domaine exclusif des experts. Les politiciens et le mécanisme civil de prise de décisions des Etats possèdent désormais les connaissances nécessaires et commencent à se joindre à l'homme de la rue pour reconnaître que l'enjeu véritable de la paix et de la sécurité réside dans le bien-être de l'individu, la famille, le noyau de la société, et ce partout dans le monde. La menace nucléaire ne fait pas de distinction : elle concerne l'humanité tout entière. Ce fait à lui seul montre la nécessité, pour tous les secteurs de la communauté internationale qui en ont la volonté, de participer aux efforts de désarmement.

M. Engo (Cameroun)

Ces éléments sont importants pour deux raisons pratiques. Premièrement, on peut considérer les nouvelles attitudes de Washington et de Moscou comme une prise de conscience - ce que nous espérons - du fait que la responsabilité première de toute activité dans le domaine du désarmement, constitutionnellement ou de facto, incombe à ces puissances dotées d'armes nucléaires. Deuxièmement, les nouvelles relations amicales entre elles ont encouragé le reste du monde à nourrir un sentiment d'espoir renouvelé dans des efforts accrus en vue d'obtenir de meilleurs niveaux de vie pour tous.

En janvier dernier, la capitale de la France a été l'hôte d'une nouvelle initiative internationale destinée à limiter et, en fin de compte, à éliminer les armes chimiques. Même les prétendues nations du tiers monde, qui considèrent souvent cette catégorie d'armes comme la force nucléaire du pauvre, ont répondu positivement à la demande du Président Mitterrand de répondre à l'appel universel lancé par l'Assemblée générale. L'enthousiasme du monde à propos du désarmement a été quelque peu tempéré ultérieurement alors que la Conférence du désarmement à Genève a poursuivi son cheminement ardu, en complet désaccord avec l'esprit de Paris.

Le Président Bush et le Président Gorbatchev ont été trop inspirés pour permettre l'abandon d'un noble idéal. Les décisions unilatérales de détruire des armes existantes ne peuvent qu'aider à accroître la confiance entre les Etats qui craignent un vide de pouvoir et de défense dans l'appel à une simple interdiction de la prolifération. On ne peut qu'espérer que cette tendance aura une influence sur le Traité de non-prolifération, ainsi que sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'autres accords en vue de débarrasser le monde des instruments militaires et non militaires de destruction et de guerre.

Afin de préparer un nouvel ordre mondial de paix, de sécurité et de développement en l'an 2000, nous devons maintenant examiner les procédures et les mécanismes destinés à mettre en oeuvre les aspirations d'une génération qui n'a plus aucune illusion quant au rôle du pouvoir et au mirage des profits tirés de la conquête, du conflit et de l'affrontement dans les relations internationales.

Après tout, un consensus appréciable semble s'être dégagé en ce qui concerne le potentiel permanent des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité. Le monde entier a applaudi l'attribution méritée du prix Nobel de la paix au Secrétaire général et aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Enco (Cameroun)

Nous avons l'heureuse impression que l'Organisation était la nôtre. C'était comme si nous étions fiers de notre bébé.

Pour éviter de retomber dans la confusion et dans les erreurs du passé, il semble impérieux de renforcer l'Organisation et sa capacité de jouer les rôles que lui a assignés la Charte. Cela est plus urgent que jamais. Les années 80 ont connu un changement remarquable dans l'utilisation brutale de la force dans les conflits régionaux. Le Secrétaire général a prouvé ce qu'était capable de faire un homme avisé et dévoué. Il est possible d'étendre la situation de cessation de guerre ouverte à des régions au-delà de la Namibie, par exemple à l'Afrique centrale, à l'Asie et à d'autres régions du monde.

L'instauration de la paix doit être suivie par le maintien de la paix. Le maintien de la paix peut revêtir une forme permanente uniquement s'il va de pair avec des mesures convenues de confiance entre les parties pour remplacer les éléments de discorde. La vérification est une question à laquelle la délégation du et le Gouvernement du Cameroun attachent autant d'importance en raison de la certitude et des assurances qu'elle donne aux parties en ce qui concerne l'accroissement de la confiance.

Il y a cinq ans, le Ministre camerounais des affaires étrangères, M. William Eteki Mboumoua, en prenant la parole à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale au nom de notre pays, a proposé un examen du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Les discussions et les décisions sur le sujet qui ont ensuite eu lieu nous ont amenés à présenter à la Commission du désarmement un document officiel reprenant notre position sur le sujet. Nous restons principalement préoccupés par l'efficacité des institutions créées par cette génération pour le maintien concret de la paix internationale, conformément au document politique universel que nous appelons tous la Charte des Nations Unies. Nous devons reconnaître que les contradictions de la société internationale contemporaine existent malgré la Charte et non pas à cause de ses dispositions. Certains Etats ne semblent pas faire écho dans leur politique à la détermination des peuples des Nations Unies représentés à San Francisco d'établir des conditions propices à la paix, de pratiquer la tolérance et à d'encourager un progrès harmonieux sur le plan universel pour rendre le conflit odieux et indésirable.

Lorsqu'elles se trouvent en présence de différends ou même de soupçons à l'égard des motivations d'autrui, certaines nations ont recours à la guerre et à la belligérance plutôt qu'à la compréhension ou au recours à un règlement pacifique.

M. Engo (Cameroun)

Au cours de la première moitié du XXe siècle, nous avons vu évoluer l'Europe du Moyen-Age dans laquelle les Etats étaient créés par la force des armes. La technique a modifié les choses et les ambitions des tyrans ont rencontré la force collective de nouveaux groupements dans le monde. Les frustrations engendrées par la recherche vaine de victoires militaires et d'occupations étrangères ont persisté bien au-delà des ravages immédiats de la guerre. Le cancer du conflit a pu se nourrir des conséquences économiques et sociales à long terme. La leçon a commencé à produire ses effets sur ceux qui se sont bercés de l'illusion du pouvoir, et la restructuration a suivi très vite la nouvelle évaluation de ses bienfaits et de ses dangers.

Nous ne pouvons qu'espérer que les événements récents confirmeront notre impression que l'époque qui change s'annonce en fait celle d'une renaissance de la foi dans la conscience universelle qui a mené à l'élaboration des grands principes de la Charte des Nations Unies. A cet égard, il serait dangereux et prématuré de croire que les penchants humains pour le conflit et la guerre ont été éliminés des relations internationales. Les pressions qui ont provoqué ce changement proviennent de la détérioration des progrès économiques et sociaux, qui est due en partie à une mauvaise gestion et à des erreurs dans la fixation des priorités. L'histoire a montré que lorsque les pressions et autres avatars relatifs au conflit ne sont plus que des souvenirs sans importance, l'homme se laisse aller au vagabondage, aux illusions et à la barbarie.

Durant ces heureux moments de renaissance, il conviendrait à notre avis de créer des institutions viables et de les renforcer pour s'assurer que l'homme reste soucieux de la forme, de la procédure et d'autres activités propres à encourager activement la recherche d'options au conflit, options telles que la coopération, la compréhension par le dialogue et l'inévitabilité des actions conjointes. Les Nations Unies ne peuvent être vues que comme un précédent parce qu'elles n'ont pas de précédents; elles en ont créé un.

Nous devons reconnaître que nous vivons une époque dangereuse. Il semble à ma délégation que l'histoire présente une fois de plus à notre génération l'image d'une détente qui, pourrait-on prétendre, existe entre certaines puissances militaires et certains géants économiques actuels.

M. Engo (Cameroun)

Si quelque chose devient plus clair, il semble que ce soit les divergences de vues sur la portée et les bénéficiaires de ladite détente. On ne sait même pas si la situation difficile des autres est entrée ou non en ligne de compte lorsque les deux superpuissances ont entrepris un rapprochement critique dans le processus de réduction des tensions entre elles. Le reste du monde nourrit un grand espoir et est peut-être trop optimiste quant à l'impact de ce rapprochement sur les relations internationales en général. Le monde ne peut plus simplement fonctionner selon les souhaits, les intérêts et les diktats des grandes puissances. Pourtant, nous devons comprendre que leur situation a un effet sur le sort des autres : elles partagent les crises économiques et la propagation des épidémies; pourtant, qu'elles fassent la paix entre elles n'implique pas nécessairement le bien-être et le soulagement des autres. Le blâme est souvent mal attribué : on a tendance à faire fi des vérités universelles de la condition humaine. Il y a des intérêts permanents que semble rechercher chaque Etat dans la sécurité, la paix et le développement.

Ce qui est encourageant, c'est qu'en cette période d'adversité l'homme se tourne vers son prochain pour sa survie. C'est cette recherche qui a donné naissance à l'Organisation. Au moins à l'heure actuelle, nous assistons à un renouveau de la foi en les Nations Unies. Nous devons renforcer cette organisation pour qu'on la reconnaisse de plus en plus comme l'unique centre universel permettant l'harmonisation des actes des Etats.

Peut-être plus critique encore, en ce moment, est le rôle que l'Organisation doit jouer dans les domaines délicats du désarmement, de l'instauration et du maintien de la paix. La fin des conflits armés n'apporte pas toujours la garantie d'une paix durable. Le maintien de la paix est probablement la responsabilité la plus importante de cette organisation. C'est dans le Secrétaire général et dans l'efficacité des structures institutionnelles que les parties aux conflits, ainsi que l'opinion internationale, placent leurs espoirs en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité.

Dans un monde en évolution rapide, la responsabilité du Secrétaire général est à la fois lourde et complexe. Le titulaire de ces fonctions ne peut se permettre d'opérer sur une base ad hoc, en permettant aux situations de crise de s'éterniser en raison de l'indolence ou de petites manies bureaucratiques. On lui demande d'emmagasiner des quantités énormes de connaissances sur la nature de chaque cas et

M. Engo (Cameroun)

de réagir rapidement et de façon experte à tous les problèmes, suite aux demandes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Considérant la nature multiforme de l'ensemble de ses tâches et du besoin de rehausser l'efficacité de l'exercice de ses prérogatives, ma délégation pense qu'il faut renforcer les pouvoirs du Secrétaire général. L'énorme bureaucratie qu'il préside doit être structurée de telle sorte qu'elle accentue sa capacité de s'acquitter efficacement des fonctions délicates qu'on attend de lui.

Nous pourrions conclure, à la lumière d'événements de plus en plus fréquents dans le cadre de conflits régionaux et autres, que le moment est venu de réexaminer le rôle des différents organes et des diverses institutions qui s'occupent de la paix et de la sécurité internationales. Cet examen doit mettre fortement l'accent sur l'efficacité du système, en particulier sur l'efficacité de la coordination et sur l'élimination des doubles emplois dans les efforts. Le Secrétaire général doit être considéré comme le maître de la gestion des crises, non pas comme un pater familias technocrate, responsable de la coordination d'une énorme bureaucratie disparate d'égaux, où chacun prétend à des juridictions non encore réglées.

Le processus d'évaluation pour le Secrétaire général, notamment lorsqu'il doit consulter les Etats Membres à propos de décisions politiques délicates, doit être rationalisé. Son appui professionnel et technique doit lui parvenir sous la forme de choix raisonnés et non pas de conclusions et recommandations issues de sources diverses. A la suite de consultations avec nombre de délégations et d'experts, nous sommes parvenus à la conclusion qu'une décision devrait être prise, comme l'a fait l'Assemblée générale, d'établir un coordonnateur principal pour le développement économique international, un haut fonctionnaire au niveau de directeur général. La proposition officielle du Ministre des relations extérieures du Cameroun, M. Jacques-Roger Booh-Booh, à la 11e séance plénière de l'Assemblée générale du 28 septembre 1989, s'inspirait de cette conclusion. Il s'est lui aussi efforcé d'exprimer la préoccupation de notre gouvernement et son engagement envers de telles réformes dans le système des Nations Unies pour des raisons d'efficacité tant dans les dépenses que dans les activités.

Pour comprendre toutes les incidences de cette proposition, nous voudrions respectueusement demander que le Secrétaire de la Commission ou le Secrétariat des

M. Engo (Cameroun)

Nations Unies fournissent une analyse purement technique de la répartition des tâches parmi les divers organes, services et autres institutions s'occupant de tous les aspects et activités dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales à l'intérieur du système. Je tiens à souligner que nous demandons simplement que soit mise à notre disposition une analyse purement technique.

Pour conclure, nous ne pouvons qu'attirer l'attention sur l'argument solide en faveur de la paix en cette fin du XXe siècle, la fin d'un millénaire fertile en événements qui montre les conséquences évidentes de la conduite humaine dans le conflit entre Etats et dans le conflit avec la nature et l'environnement. Le conflit, tout conflit, est destructeur. La guerre n'est vraiment pas un instrument de bien-être, pas plus pour le vainqueur que pour le vaincu. Pour obtenir la paix, il faut lutter résolument contre des conditions de guerre et de belligérance. Une fois réalisée, la paix doit être organisée. Elle ne peut être maintenue que par une construction voulue et concrète, non seulement à partir d'éléments qui maîtrisent la guerre et le conflit mais également par l'implantation de procédures et de mécanismes permettant de la gérer efficacement dans son ensemble.

Nous espérons sincèrement que les sentiments que nous avons exprimés ici aujourd'hui renforceront les recommandations relatives à un changement rationnel formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je suis certain que le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a dûment pris note de la demande formulée par l'Ambassadeur Engo, et qu'il prendra contact avec lui à ce sujet en temps opportun.

La séance est levée à 12 h 30.